

Collège Léonard de Vinci





Ecole ⇒ Collège : de nouveaux repères :

- Un professeur pour chaque matière
- Plusieurs salles de cours
- Un emploi du temps variable selon les jours
- Un rythme plus soutenu
- Une nouvelle façon d'apprendre
- De l'aide aux devoirs

Horaires de début et fin de cours : de 8h05 à 12h15

de 13h50 à 14h : « Silence, on lit ! »

de 14h00 à 17h00

Exemple d'emploi du temps d'un élève de 6ème

COLLEGE LEONARD DE VINCI		6D - Année Complète					30/01/2019 14:57 - Page 1	
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi			
8h05	FRANCAIS 206	FRANCAIS 103			HISTOIRE-GEOGRAPHIE 108			
9h00	EDUCATION MUSICALE [6D (1)] 100_Musique	ANGLAIS LV1 [6D (1)] 212	BASKET-BALL [Section basket] Gymnase Tréguieux	HISTOIRE-GEOGRAPHIE 108	AP-FRANCAIS 101,206			
9h05								
10h00	ED.PHYSIQUE & SPORT. [6D (1) (1)] Salles EPS	TECHNOLOGIE <6D> 6 D Sciences 1 C5	FRANCAIS A1	FRANCAIS A3	ED.PHYSIQUE & SPORT. [6D (1) (1)] Salles EPS	ANGLAIS LV1 [6D (1)] 212		
10h20								
11h15		TECHNOLOGIE <6D> 6 D Sciences 2 C5	MATHEMATIQUES 204	MATHEMATIQUES 203		MATHEMATIQUES 200		
11h20								
12h15	12h15							
13h00	13h00							
13h55	ANGLAIS LV1 [6D (1)] 212	AP-MATH 201,204			ANGLAIS LV1 [6D (1)] 212	SCIENCES VIE & TERRE 104		
14h50	ARTS PLASTIQUES [6D (1)] 109_Arts plastiques	SCIENCES VIE & TERRE [6D_6 D SCIENCES 1] 104	PHYSIQUE-CHIMIE [6D_6 D SCIENCES 2] 107	PHYSIQUE-CHIMIE 107	MATHEMATIQUES 201	INITIATION CDI [6D_CDI GROUPE 2] CDI		
14h55								
15h50								
16h05	TECHNOLOGIE C5	PHYSIQUE-CHIMIE [6D_6 D SCIENCES 1] 107	SCIENCES VIE & TERRE [6D_6 D SCIENCES 2] 104		INITIATION CDI [MCDI GR.1] CDI	BASKET-BALL [Section basket] Anstid_Briand_Robien		
17h00								

Prévision des effectifs en 2022/2023

Collège (hors SEGPA) : 552 élèves

Ouverture
d'une
nouvelle
classe

Niveau	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Nb Classe	6	5	5	5
Effectifs	156	130	126	140

SEGPA : 61 élèves

Niveau	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Nb Classe	1	1	1	1
effectifs	14	16	16	15

Dispositif ULIS : 12 élèves

Indicateurs de réussite aux examens de Juin 2021

Diplôme National du Brevet (DNB) : Série collège : 90 % de réussite (123 admis sur 137 élèves).
99 élèves ont obtenu leur brevet avec mention

Certificat de Formation Générale : 100 % de réussite.

Deuxième langue Vivante

Au-delà de l'anglais qui constitue la première langue vivante obligatoire, chaque élève pourra choisir une deuxième langue vivante : l'allemand, le russe ou l'espagnol pour **toute sa scolarité** au collège. Un élève qui débute la LV2 allemand en 6^{ème} ne pourra l'abandonner en 5^{ème} pour l'espagnol ou le Russe

6^{ème}

- Allemand

Le choix de la deuxième LV allemand est incompatible avec une inscription dans une section sportive locale

5e / 4e /
3e

- Poursuite de l'allemand
- Russe
- Espagnol

Les parcours optionnels

6e

- Section sportive Basket
- Section sportive Football



5e

- Poursuite section Basket
- Poursuite sportive Football
- Classe à horaires aménagés théâtre



4e/3e

- Poursuite section Basket
- Classe à horaires aménagés théâtre
- Euro-Mathématiques



Il est possible de poursuivre la section basket et intégrer la section Euro-mathématiques



L'accès à la scolarité avec l'Environnement Numérique de Travail

Pronote (Accès Parent et élève)

- Emploi du temps
- Cahier de textes numérique
- Agenda
- Evaluations / Bulletins scolaires
- Absences, retards
- Information aux élèves et familles

Accès aux téléservices (Accès Parent)

- Bourses d'Etat
- Orientation après la 3^{ème}
- Affectation après la 3^{ème}



Le service Santé et Social

Le service infirmerie

- L'infirmière est présente au collège 2 jours et demi par semaine

Le service social

- Une assistante sociale est présente au collège sur rendez-vous auprès des familles et des élèves

Le service d'aide à l'orientation

- La psychologue de l'éducation nationale en charge de l'orientation est présente une journée et demi par semaine.

L'association des parents d'élèves

La présence des parents d'élèves est indispensable dans les instances de décisions ou de concertation du collège ; elle permet :

- . de faire valoir l'opinion des élèves et de leurs parents ;
- . de participer à la prise des décisions les plus importantes de la vie du collège ;
- . d'être régulièrement informés sur le fonctionnement du collège et d'intervenir également en cas de problèmes particuliers ;
- . de préparer et de mener, en concertation avec les autres composantes de la communauté éducative, les actions nécessaires au maintien de la qualité du service public d'éducation ;

La section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Elle accueille des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, après notification de la Commission Départementale d'Orientation ou de la MDPH.

L'enseignement général :

Cet enseignement est dispensé par des professeurs des écoles spécialisés. Les cours d'anglais, d'EPS, de technologie (6ème, 5ème), de sciences physiques sont assurés par des professeurs du collège.

L'enseignement technologique et professionnel :

A partir de la 4^{ème} les élèves bénéficient d'un enseignement technologique et professionnel (6h en 4^{ème} et 12h en 3^{ème}) dispensé par des professeurs de lycée professionnel (PLP).

Dès la 4^{ème}, des stages en milieu professionnel et des visites des différents lieux de formation sont mis en place.

Au collège Léonard de Vinci, les champs professionnels sont :

- Habitat
- Hygiène Alimentation Service.

La fin du cursus d'EGPA

La formation est sanctionnée par le passage du Certificat de Formation Générale (CFG) pour les élèves de 3^{ème} et pour certains d'entre eux du DNB série professionnelle.

Poursuite de scolarité

L'objectif du cursus en SEGPA est de préparer l'élève à poursuivre une formation qualifiante de niveau V (CAP).

L'élève et sa famille opteront soit pour une poursuite en Lycée Professionnel soit pour l'intégration d'un Centre de Formation d'Apprenti (signature d'un contrat d'apprentissage).



Processus d'inscription au collège

Avril -Mai : Demande d'affectation dans un collège public à la direction académique

Saisie informatique de la fiche de liaison de demande d'affectation dans un collège public

Si votre enfant est scolarisé dans une école publique
c'est l'école qui vous transmet et procède à la saisie informatique de ces renseignements

Si votre enfant est scolarisé dans une école privée
Prendre contact avec le secrétariat du collège qui vous transmettra le document « fiche de liaison » et procèdera à la saisie.

Fin mai : Envoi des dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription du collège sont donnés aux familles par les écoles publiques du secteur (Beauvallon, Jacques Brel, Jean Jaurès, Le Créac'h, Pasteur)

Pour les élèves scolarisés dans le privé et domiciliés dans le secteur du collège, les dossiers d'inscription sont envoyés directement à la famille.

Autour du 10 juin : Résultat des affectations dans le collège

Une notification d'affectation est transmise aux familles.

Pour les élèves qui ont obtenu une dérogation, le collège transmet le dossier d'inscription aux écoles publiques proches (écoles publiques de Plédran, écoles publiques de Saint-Brieuc) ou pour les autres situations directement aux familles

Mi-juin : Retour du dossier d'inscription au collège

Entre 16h et 19h, les parents sont invités à déposer le dossier d'inscription de leur enfant

Le tub est présent pour répondre aux questions concernant les transports urbains



<http://www.college-leonard-de-vinci-stbrieuc.ac-rennes.fr>

